

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du mardi 8 avril 2025**

**Délibération n°024\_250408**

**Budget primitif 2025 : Le budget principal de la ville - Le budget du service extérieur des pompes funèbres.**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 2 avril 2025, dématérialisée et affranchie le 2 avril 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN <sup>3</sup> M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE <sup>2</sup> M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND <sup>1</sup> M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Alix GALBOIS	M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY	M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

<sup>1</sup>N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°38 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

<sup>2</sup>N'a pas pris part au débat à partir de la présentation de la subvention pour l'Association Culturelle Parent Elève Avent Scène Tous en Scène et au vote de la délibération n°38 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de l'affaire

<sup>3</sup>N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°39 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.**

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°18 à 19	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°20	31	2	12	0	Prend acte		
Pour la délibération n°21	31	2	12	0	Prend connaissance		
Pour la délibération n°22	31	2	12	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°23 à 37	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°38	29 <sup>C</sup>	2	14	0	31	0	0
				1 <sup>A</sup>	30	0	0
				1 <sup>B</sup>	30	0	0
Pour la délibération n°39 à 46	29 <sup>D</sup>	2	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°47 à 48	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°49 à 50	31	2	12	0	Prend acte		

**1<sup>A</sup>** Madame Ludivine IMACHE n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association RSL Twirling Passion

**1<sup>B</sup>** Madame Marie-Julie DIJOUX n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association MMA Club Saint-Louis

**29<sup>C</sup>** Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE ont quitté la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de la délibération n°38

**29<sup>D</sup>** Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 39 à 46.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

**La Maire,**



**Juliana M'DOIHOMA**

	<b>Conseil municipal – Séance du 8 avril 2025</b> <b>Délibération n°024_250408</b>	<b>POLE FINANCES,</b> <b>OPTIMISATION ET</b> <b>CONTRÔLE</b>
	<b>Budget primitif 2025 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le budget principal de la ville</b></li> <li>• <b>Le budget du service extérieur des pompes funèbres</b></li> </ul>	<b>Direction des finances</b>

## I - RAPPORT DE PRESENTATION

Conjonctures française et internationale, impacts post-covid, impact de la guerre en Ukraine, contexte géopolitique au Proche Orient, instabilité gouvernementale, ... : ce sont autant d'inconnus et de variables qui complexifient la mise en place des trajectoires économiques.

**Le déficit public de 2024 s'est aggravé** pour la deuxième année consécutive, pour atteindre près de 175 Md€, laissant apparaître une nette dégradation du solde budgétaire. S'établissant à - 5,5% du PIB en 2023 et -4,7% en 2022, le solde public final pour 2024 est de -6% du PIB.

La dette publique culmine désormais à près de 3 300 Md€ et les charges d'intérêt à 59 Md€.

La Cour des comptes, dans son rapport rendu le 13 février 2025, estime qu'il s'agit d'une « *dégradation est exceptionnelle et inédite alors que la croissance économique est restée continûment positive* ».

**La France, seule en Europe à voir ses finances publiques continuer de se dégrader**, a obtenu de ses partenaires que le terme de sa trajectoire de retour du déficit sous les 3 points de PIB soit repoussé de 2027 à 2029. Après deux faux-départs, l'année 2025 est désormais déterminante pour engager l'ajustement budgétaire nécessaire que la Cour évalue à 110 Md€, soit plus du double de celui évalué à l'été 2023 avant le dérapage.

Dans ce cadre, **la loi de Finances pour 2025, votée le 14 février 2025**, amorce un effort de redressement des finances publiques qui devrait être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3 % de déficit public au plus tard en 2029.

**Un effort budgétaire de 2,2 milliards d'€** est demandé aux plus grandes collectivités locales à travers un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) sur les recettes fiscales concernant environ 2 100 collectivités ; dispositif duquel les 115 premières communes éligibles à la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM) sont exonérées.

La Ville de Saint-Louis à l'instar des autres collectivités de La Réunion, n'est pas concernée par le DILICO.

**Le projet de Budget Primitif (BP) 2025** s'inscrit dans la continuité des informations indiquées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 19 mars dernier et acte les orientations de la commune.

Ainsi, la trajectoire financière retenue et la saine gestion conduite depuis le début de la mandature permettent d'appréhender ce contexte, tout en présentant en 2025 un budget :

- **AMBITIEUX en matière d'investissements pour le territoire**, à travers l'accentuation du rythme d'équipement conformément à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) révisée pour s'établir à 134 M€ sur la mandature ; soit une progression de 10 M€ afin de poursuivre l'amélioration de la performance des services publics rendus aux usagers en termes de cadre de vie, de sécurité, de politiques éducatives, sociales ou associatives,
- **EQUILIBRÉ dans la mesure où il rétablit progressivement une justice fiscale** qui se concrétise cette année par la baisse des taux d'imposition locale relatives au foncier à hauteur de 5%, réduisant ainsi la pression fiscale qui pèse sur le contribuable saint-louisien et riviérois.

Le projet de BP 2025 retranscrit comptablement **les éléments financiers prospectifs** présentés à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

**Le montant prévisionnel des investissements 2025 s'établit ainsi à 38 M€**, en forte progression par rapport au BP 2024 (28 M€). La volonté municipale est de maintenir cette enveloppe d'équipements annuels à ce niveau inédit de 38 millions.

Le vote du budget primitif intervenant avant la clôture définitive de l'exercice comptable 2024, il est rappelé que :

- **Les reports d'investissement et le résultat de fonctionnement de 2024 ne sont pas repris au BP** mais le seront dans le cadre d'un budget supplémentaire,
- **les Restes A Réaliser (RAR) constatés au 31 décembre 2024**, correspondant aux dépenses et recettes engagées non mandatées ou non titrées, sont intégrés de fait dans les crédits de l'exercice et seront comptabilisés au BS à intervenir en cours d'année.

Les RAR 2024 concernent :

Restes à réaliser à reporter en 2025	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>232 361,60 €</b>	<b>- €</b>
011 - charges à caractère général	84 878,60 €	
65 - autres charges de gestion courante	147 483,00 €	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 024 671,13 €</b>	<b>5 283 608,11 €</b>
13 - subventions reçues		5 283 608,11 €
20 - immobilisations incorporelles	3 586 874,71 €	
204 - subventions versées	555 775,00 €	
21 - immobilisations corporelles	1 485 908,75 €	
23 - immobilisations en cours	7 396 112,67 €	

Il est à noter que le solde négatif des RAR sera totalement couvert par **le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du Compte Administratif (CA 2024)**.

**Le BP 2025 se présente ainsi :**

BUDGET - SECTION	Crédits BP 2025		dont opérations réelles		dont opérations d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget principal</b>						
Fonctionnement	102 664 000,00 €	102 664 000,00 €	92 040 098,00 €	101 964 000,00 €	10 623 902,00 €	700 000,00 €
Investissement	30 295 361,00 €	30 295 361,00 €	28 506 361,00 €	18 582 459,00 €	1 789 000,00 €	11 712 902,00 €
<b>TOTAL Budget principal</b>	<b>132 959 361,00 €</b>	<b>132 959 361,00 €</b>	<b>120 546 459,00 €</b>	<b>120 546 459,00 €</b>	<b>12 412 902,00 €</b>	<b>12 412 902,00 €</b>
<b>Budget annexe des pompes funèbres</b>						
Fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL Budget annexe</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Budget consolidé</b>						
Fonctionnement	102 684 000,00 €	102 684 000,00 €	92 060 098,00 €	101 984 000,00 €	10 623 902,00 €	700 000,00 €
Investissement	30 295 361,00 €	30 295 361,00 €	28 506 361,00 €	18 582 459,00 €	1 789 000,00 €	11 712 902,00 €
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>132 979 361,00 €</b>	<b>132 979 361,00 €</b>	<b>120 566 459,00 €</b>	<b>120 566 459,00 €</b>	<b>12 412 902,00 €</b>	<b>12 412 902,00 €</b>

**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025****I- LE BUDGET PRINCIPAL :****A – La structure du budget :**

Il s'équilibre à hauteur de **132 959 361 €**, dont 102,664 M€ (77%) pour la section de fonctionnement et 30,295 M€ (23%) pour les investissements.

Il convient de distinguer les opérations réelles de celles dites « d'ordre ». Ces dernières concernent les mouvements budgétaires n'entraînant ni décaissement ni encaissement en trésorerie. Elles sont donc internes au budget et s'équilibrent entre elles. Elles concourent enfin à l'équilibre de chacune des sections du budget. Afin de simplifier la présentation du budget, il ne sera présenté par conséquent ici que les opérations réelles.

**Les dépenses réelles de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **92 040 098 €** en opérations réelles et se répartissent comme suit :

DEPENSES	Budget 2024	Réalisé 2024 provisoire	Budget Primitif 2025	% variation
				Prévisions 2025/2024
011 Charges à caractère général	9 254 331 €	9 158 303 €	8 729 183 €	-5,7%
012 Charges de personnel et frais assimilés	67 670 000 €	66 985 685 €	68 800 000 €	1,7%
014 Atténuations de produits	340 000 €	320 792 €	340 000 €	-
65 Autres charges de gestion courante	12 600 000 €	12 551 577 €	13 306 300 €	5,6%
66 Charges financières	850 000 €	800 841 €	754 615 €	-11,2%
67 Charges spécifiques (Titres annulés)	20 000 €	1 892 €	10 000 €	-50,0%
68 Dotations aux provisions	100 000 €		100 000 €	0,0%
<b>Sous Total</b>	<b>90 834 331 €</b>	<b>89 819 090 €</b>	<b>92 040 098 €</b>	<b>1,3%</b>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>90 834 331 €</b>	<b>89 819 090 €</b>	<b>92 040 098 €</b>	<b>1,3%</b>
Prélèvement de l'exercice	15 227 355 €		7 743 802 €	
042 <i>Opérations d'ordre</i>	2 645 271 €	2 561 337 €	2 880 100 €	
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>17 872 626 €</b>	<b>2 561 337 €</b>	<b>10 623 902 €</b>	
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>108 706 957 €</b>	<b>92 380 427 €</b>	<b>102 664 000 €</b>	

Les crédits prévus au titre des dépenses réelles de fonctionnement n'augmenteront que de **1,3%** par rapport aux prévisions budgétaires de 2024.

La progression des prévisions budgétaires des charges de personnel (chapitre 012) sera de **1,7%** par rapport à l'an passé. Cette augmentation résulte principalement de la mise en application du relèvement progressif du taux de cotisation des employeurs publics affiliés à la CNRACL, votée dans le cadre de la Loi de finances de Sécurité sociale (+3 points en 2025) ainsi que la participation à la protection sociale complémentaire - volet santé depuis le 1er janvier. Elle intègre par ailleurs la démarche de renforcement de l'encadrement et d'ingénierie au sein des services municipaux, et l'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité).

Les charges à caractère général, comptabilisées au chapitre 011 du budget et concernant les dépenses courantes de la collectivité, sont **volontairement plafonnées à 8,729 M€** en baisse de 5%. Sur la base de cette prévision, elles représentent un montant de 158 € par habitant. Ce ratio qui était de 136 €/ hab en 2023 demeure bien inférieur à celui des communes réunionnaises de même strate (248€ à Saint-Pierre, 212 € pour Le Tampon par exemple).

**Les atténuations de produits (014)** concernent le règlement de pénalités prélevées sur les recettes fiscales de la ville au titre de la loi SRU imposant aux communes de disposer d'une part de 25% de logements sociaux sur leur territoire.

→ A ce jour, la Ville compte près de 20% de logements sociaux sur son territoire et conformément aux engagements du Contrat de Mixité Sociale (CMS) il est prévu le lancement de 284 logements sociaux à court terme. Il est rappelé que le CMS vise à permettre le rattrapage par étape sur une dizaine d'années. Il s'agit ainsi de répondre au besoin en logements des habitants, tout en veillant à ne pas concentrer les difficultés socio-économiques au sein d'un même quartier.

Les autres charges de gestion courante sont relatives notamment aux subventions versées aux établissements de rattachement de la ville (CCAS, Caisse des écoles), aux structures associatives locales ainsi que la contribution au fonctionnement du service départemental du SDIS (1,655 M€).

La participation de la ville au fonctionnement du CCAS sera portée à 6,276 M€ ainsi déterminée :

- 5 982 000 € de subvention d'équilibre (montant de 2024 abondé de 500 000€) et
- 294 000 € de subvention au titre du TZNR.

La dotation de la Caisse des écoles est reconduite au montant de 2,622 M€.

**En ce qui concerne les subventions aux associations**, une enveloppe globale d'un montant de 1,420 M€ est inscrite, incluant 1,085 M€ pour le soutien de la ville au bon fonctionnement de la vie associative locale (les autres moyens étant mobilisés pour les actions associatives menées dans le cadre du contrat de ville ou de la cité éducative).

Le coût prévisionnel de la dette, budgété au chapitre 66, est de 754 615 €. Ce montant intègre une première échéance de remboursement d'emprunt qui serait contractualisé en 2025 pour le financement des investissements.

En vue d'éventuelles dépenses spécifiques (telles que les annulations de titres sur exercices antérieurs), le chapitre « 67 » est approvisionné à hauteur de 10 000 €. Le chapitre « 68 – Dotations aux provisions » est quant à lui crédité de 100 000 € afin de pouvoir couvrir les éventuels risques par l'intermédiaire de dotations aux provisions (litiges, créances irrécouvrables...).

### Les recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement prévues cette année sont de **101,964 M€**, soit de même ordre que l'an passé.

Leur répartition est la suivante :

RECETTES	Budget 2024	Réalisé 2024 provisoire	Budget Primitif 2025	% variation Prévisions 2025/2024
70 Produits des services	703 200 €	784 018 €	772 000 €	10%
73 Impôts et taxes (hors 731)	36 084 143 €	35 985 939 €	35 582 000 €	-1%
<i>attribution compensation CIVIS</i>	7 264 883 €	7 264 883 €	7 264 883 €	-
<i>FPIC</i>	877 660 €	877 660 €	658 000 €	-25%
<i>octroi de mer</i>	24 666 000 €	24 568 148 €	24 340 074 €	-1%
<i>taxe sur les carburants</i>	3 133 000 €	3 132 549 €	3 179 043 €	1%
<i>Autres impôts et taxes</i>	142 600 €	142 699 €	140 000 €	-2%
731 Fiscalité locale dont taxes communales	45 092 842 €	45 818 571 €	45 590 000 €	1%
<i>impôts directs locaux</i>	43 509 165 €	44 233 051 €	44 000 000 €	1%
<i>sur les droits de mutation</i>	715 677 €	682 238 €	685 000 €	-4%
<i>sur les consommations d'électricité</i>	715 000 €	748 628 €	750 000 €	5%
<i>sur la publicité extérieure</i>	153 000 €	154 654 €	155 000 €	1%
74 Dotations et participations dont	18 427 740 €	18 284 560 €	19 064 000 €	3%
<i>DGF</i>	5 047 912 €	5 047 912 €	5 048 000 €	
<i>DACOM</i>	7 735 775 €	7 735 775 €	7 736 000 €	
75 Autres produits de gestion courante	632 100 €	822 364 €	576 000 €	-9%
013 Atténuations de charges	380 500 €	400 958 €	380 000 €	0%
76 Produits financiers		53 €		
77 Produits spécifiques	97 530 €	97 530 €		
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>101 418 055 €</b>	<b>102 193 994 €</b>	<b>101 964 000 €</b>	<b>1%</b>
RECETTES D'ORDRE (trav en régie)	178 741 €	178 080 €	700 000 €	
Excédent n-1 reporté	7 110 161 €	7 110 161 €		
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>108 706 957 €</b>	<b>109 482 235 €</b>	<b>102 664 000 €</b>	

Le produit prévisionnel tiré des impôts directs locaux (TF, TFB et THRS) inscrit au budget connaît en 2025 une baisse de 1%.

A ce sujet, il est rappelé la volonté municipale affirmée de trouver le juste équilibre entre la progression des investissements nécessaires au territoire communal et la nécessité d'une plus grande justice fiscale pour la population.

**C'est pourquoi il est acté dans le budget 2025, une baisse significative des taux d'imposition (-5 %) des taxes foncières, pour rendre du pouvoir d'achat aux contribuables en baissant la pression fiscale.**

**L'impact de cette baisse de taux sur la recette communale est de - 1,522 M€ en 2025, soit un effort de 3,34% sur le produit fiscal par la ville :**

Taxe	Produit de référence sans baisse des taux	Produit avec baisse 2025	Impact baisse des taux communaux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30 214 800 €	28 704 060 €	- 1 510 740 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	228 026 €	216 639 €	- 11 387 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	536 534 €	536 534 €	- €
<i>effet CoCo dispartions TH</i>	14 561 670 €	14 561 670 €	
<b>Produit fiscal calculé</b>	<b>45 541 030 €</b>	<b>44 018 903 €</b>	
<i>effort de la commune sur produit</i>		<b>- 1 522 127 €</b>	<b>-3,34%</b>

Le solde entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement correspond à **l'autofinancement prévisionnel** de nos dépenses d'investissement à hauteur de **9 923 902 €**.

### Les dépenses réelles d'investissement :

Elles s'élèvent au BP à **28,506 M€** dont **24 904 561 €** de dépenses d'équipement brut.

DEPENSES	Budget 2024	Réalisé 2024 provisoire	Restes à réaliser 2024	Budget Primitif 2025	Total prévisionnel 2025 après BS
13 Subventions d'investissement - réimputation	69 000 €	38 000 €		- €	- €
16 Remboursement du capital de la dette	2 706 615 €	2 441 298 €		2 680 000 €	2 680 000 €
20 Immobilisations incorporelles (études, logiciels...)	5 700 833 €	2 086 082 €	3 586 875 €	673 167 €	4 260 042 €
204 Subventions d'équipement versées	2 337 103 €	291 838 €	555 775 €	307 200 €	862 975 €
21 Immobilisations corporelles (biens meubles)	6 054 130 €	4 553 708 €	1 485 909 €	2 356 409 €	3 842 318 €
23 Immobilisations en cours (travaux)	27 959 351 €	16 821 213 €	7 396 113 €	21 567 785 €	28 963 898 €
<i>sous total dépenses d'équipement brut</i>	<b>42 051 416 €</b>	<b>23 752 841 €</b>	<b>13 024 671 €</b>	<b>24 904 561 €</b>	<b>37 929 232 €</b>
26 Participations et créances	100 000 €	2 000 €		490 000 €	490 000 €
27 Autres immobilisations financières	434 000 €	428 940 €		431 800 €	431 800 €
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>45 361 031 €</b>	<b>26 663 079 €</b>	<b>13 024 671 €</b>	<b>28 506 361 €</b>	<b>41 531 032 €</b>
<i>Opérations d'ordre internes</i>	2 554 741 €	2 283 079 €		1 789 000 €	1 789 000 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTALES</b>	<b>47 915 773 €</b>	<b>28 946 159 €</b>	<b>13 024 671 €</b>	<b>30 295 361 €</b>	<b>43 320 032 €</b>

En y ajoutant les restes à réaliser engagés mais non mandatés en 2024, le montant des investissements qui est **prévu en 2025 sera porté à près de 38 M€** après le vote du BS à intervenir durant l'année.

**Cet effort d'équipement inédit est à souligner.** Même s'il a été présenté de façon assez détaillée à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2025, il convient d'en rappeler :

- **les grands axes des projets structurants** qui visent à améliorer les infrastructures communales et à renforcer les équipements au service des citoyens,
- ainsi que les principaux montants projetés pour 2025 (hors RAR).

#### 1. L'amélioration et sécurisation du réseau routier communal (3,9 M€)

Un effort significatif sera consacré à la modernisation et à la sécurisation des infrastructures routières. Ce budget permettra notamment :

- **La suppression progressive des radiers** avec un engagement de 707 K€ en 2025, visant à réduire les risques d'inondation et à améliorer la circulation
- **La requalification des voies structurantes des hauts**, poursuivant les aménagements entrepris, avec une enveloppe complémentaire de 200 K€
- **L'amélioration de la voirie dans divers secteurs**, dans le cadre d'un programme global de rénovation, bénéficiant d'un financement de 2,3 M€
- **Le réaménagement du chemin Kerveguen**, avec un budget de 676 K€, afin de faciliter l'accès et d'améliorer les conditions de circulation

#### 2. Renforcement des moyens communaux (3,3 M€)

Afin d'optimiser le fonctionnement des services municipaux et d'améliorer les conditions de travail des agents ainsi que l'accueil du public, plusieurs actions seront menées :

- **La réhabilitation du patrimoine bâti communal** (1,2 M€), garantissant une modernisation des bâtiments municipaux
- **La modernisation du parc informatique** (100 K€) pour un meilleur accès aux services numériques
- **Le renouvellement du parc automobile et des équipements** (1,3 M€), permettant aux services municipaux d'assurer leurs missions avec du matériel performant
- **Le renforcement des équipements et outils des services** (690 K€) pour optimiser les interventions sur le terrain

#### 3. Infrastructures scolaires et éducatives

- **L'achèvement des travaux du groupe scolaire ZAC AVENIR** (109 K€), finalisant ainsi cet établissement au service des élèves et enseignants
- **La réhabilitation des bâtiments scolaires** (1,5M€) afin d'améliorer la sécurité et le confort des infrastructures éducatives

#### 4. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Quartier du Gol (6,6 M€)

Ce programme d'envergure vise à redynamiser le quartier du Gol avec plusieurs actions structurantes :

- L'aménagement du **secteur Piment** et du **secteur Kayamb**
- La construction d'une **école provisoire** pour accompagner le projet de démolition/reconstruction des écoles Sarda Garriga et Edmond Albius
- La préparation des travaux de **construction d'un gymnase et d'une maison des associations**

- Lancement de la **réhabilitation de la maison de projet** et poursuite des études pour la construction d'un **centre culturel et d'une salle des fêtes**

## 5. Développement des équipements sportifs et de loisirs

- **La réhabilitation et construction d'équipements sportifs** (2 M€) pour favoriser la pratique du sport

## 6. Modernisation de l'éclairage public et de l'électrification

- **L'extension et renforcement de l'éclairage public** (196 K€), garantissant plus de sécurité et d'efficacité énergétique
- **Électrification publique et rurale** (300 K€) pour accompagner le développement urbain et rural

## 7. Projets de proximité et services aux citoyens

- **La création et rénovation de maisons de quartier** (1,3 M€), afin de proposer des espaces conviviaux pour les habitants
- **La construction de la 1<sup>ère</sup> maison funéraire de la Ville** (1,3 M€), actuellement en cours de travaux à La Rivière, pour accompagner les familles en deuil. La livraison est attendue au début du second semestre 2025.
- **La construction de kiosques économiques** (345 K€) visant à favoriser l'implantation d'activités locales
- **La poursuite du programme des petits aménagements de proximité – PAP** - (714 K€), pour amplifier la dynamique d'amélioration du cadre de vie des habitants dans les quartiers.

### Le financement des dépenses d'équipement :

Les recettes d'investissement proviennent principalement des subventions à percevoir (9,458 M€), de l'autofinancement (9,924 M€) et de la mobilisation d'emprunt (5,4 M€) :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2024	Réalisé 2024 provisoire	Restes à réaliser 2024	Budget Primitif 2025	Total prévisionnel 2025 après BS
10 Dotations, fonds - FCTVA & Taxe d'aménagement	3 098 890 €	2 947 958 €	- €	3 711 000 €	3 711 000 €
13 Subventions d'investissement reçues	15 716 140 €	8 659 042 €	5 283 608 €	9 458 442 €	14 742 050 €
16 Emprunts & dettes assimilées	2 000 000 €	1 898 100 €		5 400 000 €	
20 Immobilisations incorporelles		5 912 €			
23 Immobilisations en cours (remb avances sur marchés)		26 209 €			
27 Reversement avance budget lotissement		29 714 €		13 017 €	13 017 €
024 Produits des cessions	2 470 €				
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20 817 500 €</b>	<b>13 566 935 €</b>	<b>5 283 608 €</b>	<b>18 582 459 €</b>	<b>18 466 067 €</b>
Prélèvement sur la section de fonctionnement	15 227 355 €			7 743 802 €	
001 Solde d'exécution reporté	912 528 €	912 528 €			
1068 Affectation du résultat n-1	5 937 118 €	5 937 118 €			
Opérations d'ordre internes	5 021 271 €	4 640 127 €		3 969 100 €	3 969 100 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES</b>	<b>47 915 772 €</b>	<b>25 056 709 €</b>	<b>5 283 608 €</b>	<b>30 295 361 €</b>	<b>22 435 167 €</b>

**B – Ratios Financiers**

Informations financières - ratios	BP	Moyenne CA 2023 - communes Outre mer	Moyenne CA 2023 - France - communes strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 662 €/hab	1 397 €/hab	1 479 €/hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 849 €/hab	1 582 €/hab	1 714 €/hab
Dépenses d'équipement brut / population	459 €/hab	443 €/hab	413 €/hab
Encours de la dette / population	459 €/hab	811 €/hab	1 347 €/hab
DGF / population	223 €/hab	262 €/hab	216 €/hab
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	74,75%	64,70%	59,90%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	92,40%	94,63% *	
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24,82%	28%	24,10%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	24,82%	51,30%	78,60%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	8,99%	13,3%**	

\* : moyenne nationale strate 2022

\*\* : valeur communes > 10 000 hab - CA 2023

La population retenue est celle connue au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de **55 154 habitants**.

Malgré les efforts déployés depuis 2020 en matière de gestion rigoureuse de la section de fonctionnement, la Commune de Saint-Louis reste marqué par un **niveau structurel de dépenses réelles de fonctionnement nettement supérieures à la moyenne** des communes de même strate et d'outre-mer.

Ainsi, s'agissant des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles pour 2025, elles s'établissent à **1 662 €/habitant** alors que celles des communes de même strate et des communes d'outre-mer est de 1 479 €/habitant.

Cela vient du fait du niveau historiquement élevé des dépenses de personnel dans le budget communal. Là aussi, bien que la proportion soit en baisse, les dépenses de personnel de la Ville de Saint-Louis représentent **plus de 74%** des dépenses réelles de fonctionnement contre 64% en outre-mer par exemple.

En revanche, le niveau prévisionnel des dépenses d'équipement brut pour l'exercice 2025 est supérieur à celui constaté ailleurs, **soit 459 €/habitant** contre 443 € en outre-mer.

La dette communale au 1<sup>er</sup> janvier, de 25,304 M€, est de **459 €/h**, en comparaison des moyennes constatées.

La collectivité dispose donc d'une réelle capacité à mobiliser l'emprunt pour compléter le financement des investissements. Eu égard à son encours, la dette de Saint-Louis représentant un peu moins de 25% de ses recettes prévisionnelles de fonctionnement, contre 51% en outre-mer et 79% en moyenne nationale de strate.

Ce recours à l'emprunt est toutefois conditionné par la tenue d'un ratio d'épargne satisfaisant (épargne brute/recettes de fonctionnement), en deçà de la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants (9% contre 13%).

## **II – LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

Les dépenses de fonctionnement du service extérieur des pompes funèbres s'élèvent à 20 000 € et permettront l'acquisition de fournitures courantes (6 000 €) ainsi que le remboursement à la ville des charges de personnel mis à disposition (14 000 €).

Ces dépenses seront financées par les redevances perçues auprès des usagers du service pour des prestations de fossoyage.

Aucune dépense d'investissement n'est prévue.

**Les documents budgétaires conformes aux maquettes règlementaires sont annexés.**

**Le Conseil municipal est invité à approuver, par un vote global, le Budget Primitif (budgets principal et annexe) pour l'exercice 2025.**

## **II - DELIBERATION**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1-1, L.2311-2 à L.2343-2 et L.2312-1 et L.2531-1 ;

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**Vu** le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2 du Conseil municipal en date du **19 mars 2025** retraçant le débat d'orientations budgétaires,

**Vu** les instructions budgétaire M57 et M4,

**Considérant que le Budget Primitif 2025 a été élaboré sans intégrer les restes à réaliser et résultats du compte administratif 2024,**

**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

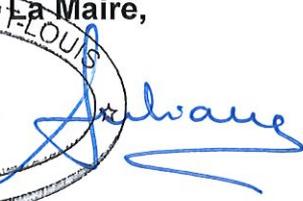
**Article 1** : d'approuver, par un vote global, le Budget Primitif de la Ville (budgets principal et annexe) pour l'exercice 2025 tel que annexé à la présente et résumé dans le tableau ci-dessous :

BUDGET - SECTION	Crédits BP 2025		dont opérations réelles		dont opérations d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget principal</b>						
Fonctionnement	102 664 000,00 €	102 664 000,00 €	92 040 098,00 €	101 964 000,00 €	10 623 902,00 €	700 000,00 €
Investissement	30 295 361,00 €	30 295 361,00 €	28 506 361,00 €	18 582 459,00 €	1 789 000,00 €	11 712 902,00 €
<b>TOTAL Budget principal</b>	<b>132 959 361,00 €</b>	<b>132 959 361,00 €</b>	<b>120 546 459,00 €</b>	<b>120 546 459,00 €</b>	<b>12 412 902,00 €</b>	<b>12 412 902,00 €</b>
<b>Budget annexe des pompes funèbres</b>						
Fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL Budget annexe</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Budget consolidé</b>						
Fonctionnement	102 684 000,00 €	102 684 000,00 €	92 060 098,00 €	101 984 000,00 €	10 623 902,00 €	700 000,00 €
Investissement	30 295 361,00 €	30 295 361,00 €	28 506 361,00 €	18 582 459,00 €	1 789 000,00 €	11 712 902,00 €
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>132 979 361,00 €</b>	<b>132 979 361,00 €</b>	<b>120 566 459,00 €</b>	<b>120 566 459,00 €</b>	<b>12 412 902,00 €</b>	<b>12 412 902,00 €</b>

**Article 2** : d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre budgétaire dans la limite de 7,5% de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

**Article 3** : d'autoriser Madame le Maire ou son élue déléguée dans le domaine de compétences à signer tous les actes y afférents.

**Vote : 33 pour**

Le Maire,  
  
  
**Juliana M'DOIHOMA**

**Le présent document est certifié exécutoire  
 Etant transmis en Sous-Préfecture le  
 Et publié le**